CAP locales de mutations 10 et 11 juillet 2017

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les Commissions Administratives Paritaires locales de mutations sont marquées par un contexte de régression et de remises en causes.

Nous ne pouvons pas manquer de revenir sur le projet directionnel de suppression d'une RAN dans notre département qui n'en compte déjà que quatre. A l'arrogance et à la brutalité de la méthode vient de s'ajouter le mensonge.

En effet, monsieur le Président, vous avez déclaré dans une interview au Progrès de Lyon que « nous avons du mal à amener du personnel à Tarare » et que la réalisation de ce projet « permettrait de combler le déficit ». Faut-il ici vous rappeler les noms des agents qui attendent d'être affectés à Tarare ou à Villefranche ?

Par ailleurs, comment qualifier le comportement d'une direction qui attend la fin des CAPL de mutations pour annoncer les restructurations de janvier prochain ce qui interdit toute demande préalable ?

FO-DGFiP dans le Rhône avait pourtant demandé dès l'automne 2016 au directeur régional que les annonces ne se fassent pas comme les années précédentes en mars mais dès décembre pour permettre aux agents victimes de ces opérations de fermetures/fusions/transferts de procéder à des demandes dans le cadre de la campagne de demandes nationales.

Enfin, nous dressons le constat d'un niveau exceptionnel de vacances en B (23, record de France) et en C (39, 2e derrière la Seine St Denis). Y aurait-il un lien avec la fongibilité asymétrique des crédits ?

Lyon, le 10 juillet 2017